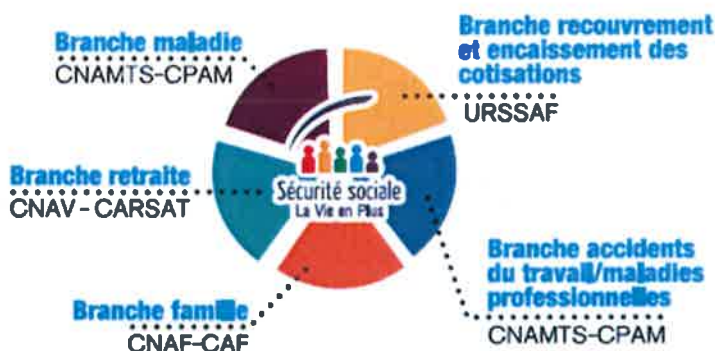


Le tiers-payant avec les Mutuelles Comment ça marche ?

La Sécurité Sociale, l'assurance Maladie Qu'est-ce que c'est ?

En France, l'assurance maladie est l'une des 5 branches de la Sécurité sociale, dont le but principal est de protéger les individus, en cas de maladie.



Les acteurs de la complémentaire santé Qui sont-ils ?



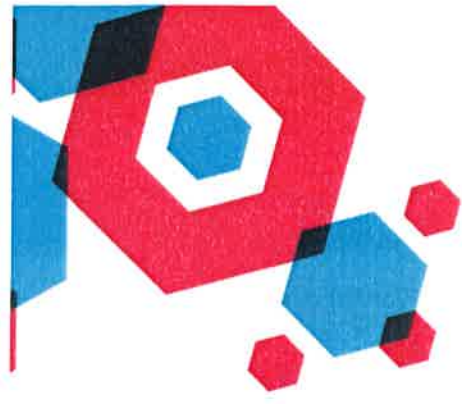
Mutuelles : régies par le code de la mutualité, sont des sociétés de personnes à but non lucratif dont l'activité principale concerne la Santé. Elles font partie de l'Economie Sociale et Solidaire.



Assureurs : régis par le code des assureurs, sont des sociétés capitalistes à but lucratif, dont l'activité était à l'origine multirisque (auto, habitation...)



Instituts de prévoyance : régis par le code de la Sécurité Sociale, sont des sociétés à but non lucratif, dont l'activité est essentiellement les contrats santé et prévoyance en entreprise.



Le conventionnement avec les Mutuelles

Une démarche simplifiée pour le Professionnel de Santé

Le conventionnement est l'étape incontournable pour pratiquer un tiers-payant avec une complémentaire santé.

www.tpcomplementaire.fr

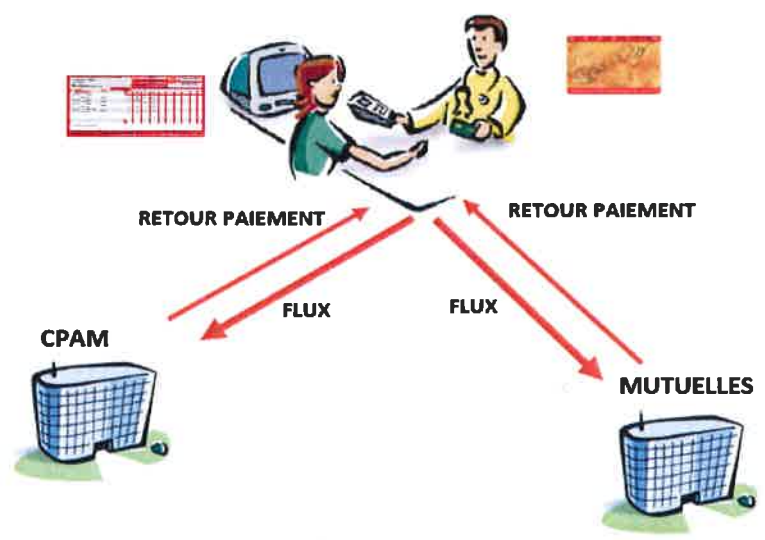


L'ensemble des complémentaires santé et des Organismes de Tiers-Payant (isante, Almerys ...), y sont présents

Comprendre le Tiers-Payant

Comment ça marche ?

Le Tiers-Payant permet une dispense des frais de santé pour le patient.



Site de Lille : Karine DESCAMPS
Tel 03 20 62 10 09 / karine.descamps@mutualite-hdf.fr
Site de Saint Quentin : Gaëlle MARTIN
Tel : 03 23 66 85 74 / gaelle.martin@mutualite-hdf.fr